

## La révolution du microcrédit

**ÉCONOMIE SOLIDAIRE - L'ASECE Valais octroie des prêts pour aider au démarrage de petites entreprises lorsque le recours aux banques n'est pas possible.**

Vincent Pellegrini Que faire lorsqu'on est un chômeur ou un employé disposant de faibles moyens financiers et que l'on veut lancer sa petite entreprise mais que l'on ne trouve pas de banque pour financer une mise de départ de quelques dizaines de milliers de francs? L'Association solidarité et création d'entreprises (ASECE) a apporté sa réponse. Elle l'a fait savoir hier lors de l'inauguration officielle de ses antennes cantonales à Sion, Lausanne, La Chaux-de-Fonds (pour Neuchâtel et le Jura), Fribourg, Lugano et Lyss (pour la Suisse alémanique).

### Jusqu'à 30 000 francs

Fondée par le pionnier Georges Aegler, aujourd'hui âgé de 93 ans, l'ASECE octroie des microcrédits (jusqu'à 30 000 francs) aux créateurs d'entreprises et ce à des taux préférentiels, de l'ordre de 2,5 à 4%. C'est une alternative aux petits crédits bancaires qui affichent des taux nettement plus élevés, sont octroyés à des personnes ayant déjà un revenu fixe et ne sont en principe pas destinés à lancer des entreprises, nous a-t-on expliqué. Si tout est parti d'ASECE Vaud en 1998, le Valais a été le premier canton à suivre, en mai 2003. Grâce à l'Union des indépendants (UDI) qui a fondé l'antenne valaisanne et qui continue à piloter bénévolement la structure, laquelle est d'ailleurs reconnue par le seco. Pour résumer, les dossiers sont analysés en Valais, mais la banque est à Lausanne où se trouve aussi une commission de crédit composée de personnalités bancaires qui valident les prêts (remboursables mensuellement).



*Une fontaine réalisée par le tailleur de pierres Cédric Bance au-dessus de Thonon. Grâce à l'ASECE, l'artisan a désormais sa propre entreprise en Valais. ldd/photomontage le nouvelliste*

**10% des dossiers retenus** Gérard Godel, président de l'UDI et président de l'ASECE Valais, a expliqué notamment: «Les dossiers valaisans passent par notre commission de crédit et font l'objet d'un suivi. Environ 10% des dossiers qui nous sont soumis sont retenus. En trois ans, quatre dossiers valaisans ont ainsi abouti à un prêt sur la quarantaine de projets présentés. Notre philosophie est d'aider plutôt les nouveaux entrepreneurs qui arrivent avec une idée originale et qui apportent un plus.» Jean-Yves Gabbud, secrétaire de l'ASECE Valais, ajoute: «Nous apportons cette aide au démarrage lorsque le projet d'entreprise est viable. Notre travail a ceci de frustrant qu'il faut analyser beaucoup de dossiers mais refuser l'obtention de microcrédits à chaque fois que le montant demandé est trop important, que la dette est trop lourde ou que la personne n'a pas un bon projet par exemple. Mais pour l'UDI, il est intéressant de contribuer à l'éclosion de nouvelles entreprises grâce à une formule qu'elles ne trouvent en général pas ailleurs.» On notera enfin que le vice-président de l'ASECE Valais est Jean-René Germanier et que la nouvelle présidente de la fondation suisse de l'ASECE est depuis peu Yvette Jaggi qui a succédé à Georges Aegler.